

Employeurs : obligations et formalités d'embauche

OBJECTIFS	DURÉE DE LA FORMATION
 Connaître les différents interlocuteurs liés à l'embauche Connaître les formalités juridiques liées à l'embauche pour la sécuriser 	1 JOURNEE – 7 HEURES
TARIF	MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION
700,00€ HT / stagiaire	<u>Fiche de renseignement</u> à remplir en ligne — Réponse sous 48 heures
PUBLIC ¹	MÉTHODES PÉDAGOGIQUES
 Collaborateurs sociaux, ressources humaines, administrateurs du personnel Nouveaux employeurs 	 Support de cours Méthode participative fondée sur les échanges d'expériences professionnelles Analyse de textes législatifs
MÉTHODES D'ÉVALUATION	PRÉ-REQUIS
Évaluation à l'issue de la formationAttestation de présence	► Aucun
PROGRAMME DE LA FORMATION	

Administration du personnel : qui sont les interlocuteurs

- ---> L'URSSAF
- → Les DDETS et l'inspection du travail
- → La préfecture
- --> La médecine du travail
- Les organismes de retraite et les organismes de prévoyance et de santé (mutuelle)

Les formalités liées à l'embauche

- Les documents à demander au salarié
- Les documents à remettre au salarié
- Les déclarations et formalités liées à l'embauche :
 - La fiche de poste
 - La promesse d'embauche
 - La vérification préalable des titres de séjour pour les salariés étrangers
 - Ia DPAF
 - Le registre unique du personnel
 - La visite d'information et de prévention (VIP)
 - L'affiliation du salarié aux institutions de prévoyance et mutuelle collective
 - La Déclaration sociale nominative
 - L'affichage obligatoire
 - Les registres de sécurité

¹ Pour toute question relative aux conditions et modalités d'accès à nos formations et à nos locaux aux personnes en situation de handicap, vous pouvez contacter le Référent Handicap de notre organisme : Madame Vanessa MARILL au 04 94 63 37 02.